

A LA SOCIÉTÉ ROYALE

Le dualisme des races au Canada. -- La question des langues et Monseigneur Bruchési.

UNE ALLOCATION DU DUC DE CONNAUGHT

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 25.—En séance plénière de la Société Royale du Canada, M. le président général, sir A. B. Routhier, a nettement affirmé et éloquemment démontré le droit de la minorité à jouir intégralement de la part d'héritage commun légué par la France à l'Angleterre en Amérique. L'orateur a été très applaudi par un auditoire malheureusement trop restreint dans une ville qui se pique de culture intellectuelle, mais dont la qualité compensait le nombre, et félicité sans réserve par Son Altesse Royale le Duc de Connaught, qui était accompagné de la princesse Patricia. Remarqués : Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, qui a traité le même sujet, le matin, à la séance de la section française ; sir Wilfrid Laurier, l'hon. sénateur David, Mgr Routhier, l'hon. R. Lemieux, M. le juge Chauvin, M. A. Sévigny, vice-président de la Chambre des Communes ; M. l'abbé Camille Roy, M. Eug. Rouillard, M. H. Garneau, M. B. Sulte, M. Doughty, le professeur Wrong, M. Peterson, de McGill, M. Falconer, de l'Université de Toronto, M. Léon Gerin, sir James Grant, l'hon. Dr Choquet.

On trouvera plus bas l'analyse imparfaite du discours de sir A. B. Routhier et de l'étude de Mgr Bruchési. Malgré ses soixante-quinze ans, sir A. B. Routhier a dit son discours avec une chaleur qui par moments, a produit une très vive émotion. Sa voix n'a presque rien perdu de son charme. Mgr Bruchési, parlant à un auditoire plus restreint, en famille, pour ainsi dire, n'a pas moins intéressé. Par des arguments différents et des points de vue qui se complètent, l'un et l'autre arrivent à la même conclusion, savoir, que le dualisme canadien, loin d'être une cause de faiblesse, peut être une source de grandeur, pourvu que chacun respecte les droits de tous.

L'auditoire semblait ignorer que le gouverneur général parlerait. Son improvisation n'en a été que plus appréciée, particulièrement au passage où Son Altesse déclare que les Canadiens ne doivent pas oublier l'action de leurs ancêtres Français et Anglais au Canada.

SIR A. B. ROUTHIER.

L'orateur montre d'abord que le dualisme canadien est l'oeuvre de la Providence, cette force surhumaine qui domine les peuples. Le Canada français est né à l'âge classique de la France. Il est devenu colonie anglaise quand la France allait être entraînée dans les perturbations sociales, politiques et religieuses de la Révolution française, qui durent encore. Et dans l'opinion des esprits les plus versés dans la philosophie de l'histoire, ce fut un bienfait de la Providence, qui a préservé le Canada français des divisions profondes et séculaires qui affligent la France depuis plus d'un siècle. La vitalité de ce dualisme repose sur la "double autorité politique et religieuse régulièrement constituée", sur les "libertés nécessaires, appuyées sur l'ordre et régulièrement balancées et pondérées par le respect des lois et des traditions", sur la "société domestique, ou la famille, fondée sur la religion et sur la morale", sur "la paix entre la religion et l'Etat assurant la stabilité de l'ordre social". Cependant, la force de résistance de ces éléments dépend d'un cinquième qui est la concorde. La Providence "veut que Français et Anglais au Canada vivent comme des frères. Or il n'y a rien de plus désastreux dans une famille que des frères ennemis. Et pourquoi ne serions-nous pas de vrais frères" puisque nous sommes tous des chrétiens?

Gardons-nous d'abord, dit l'orateur, d'écouter cette philosophie qui enseigne la déification de l'humanité par les efforts de son génie, philosophie qui déchaîne sur le monde l'effroyable cataclysme qui ne peut triompher parce que le peuple comme les individus ont besoin d'un idéal et que l'appel aux armes est un appel aux âmes. Puis, M. Routhier reprend sa thèse : "Avez-vous jamais remarqué, dit-il, de quelle manière s'est accomplie l'union des deux races dans notre pays? Français et Anglais se sont rencontrés deux fois sur le même champ de bataille. La première bataille des Plaines d'Abraham a été une victoire pour les Anglais, et la seconde, une victoire pour les Français. Mais ce sont les vainqueurs de la dernière bataille, qui se sont soumis et les vaincus qui sont devenus les maîtres. Les deux éléments ont été tour à tour vainqueurs et vaincus, et le même sol arrosé du sang des deux est devenu leur commune patrie.

"Wolfe et Montcalm l'ont acheté et payé de leur sang le même jour à la même bataille; et Montcalm en mourant a écrit un général anglais: "Ayez pour les Canadiens-français les sentiments qu'ils m'avaient inspirés. Qu'ils ne s'aperçoivent pas d'avoir changé de maîtres. Je fus leur père, soyez leur protecteur." L'Angleterre a accépté ce legs universel d'une valeur infinie, et elle est tenue d'en remplir les charges. Ne pensez-vous pas qu'il y a là un traité d'alliance dont les obligations sont sacrées et que les héritiers qui ont re-

cueilli ce legs magnifique sont obligés de respecter les volontés du testateur? Qui, certes, et ce fut aussi un décret de la Providence que Français et Anglais, nous soyons devenus les co-héritiers du riche héritage établi par la France. Elle a été bien généreuse pour nous cette Providence quand elle nous a donné en héritage la moitié de l'Amérique du Nord que nous, Français, avions conquise par cent cinquante ans de travaux et de peines. Au moins faut-il que chacun des co-héritiers laisse à l'autre sa part d'héritage dans son intégrité. Or parmi les biens qui composent le patrimoine national il n'en est pas de plus précieux que les libertés nécessaires, la liberté de la religion, la liberté de la langue et la liberté d'enseigner l'une et l'autre dans les écoles. Le peuple auquel on enlève ces libertés est un peuple déshérité; et les majorités parlementaires qui en déposent les minorités commettent à la fois une injustice et une grande erreur politique.....

"Le moment serait bien mal choisi pour tenter de détruire en Canada ce que la civilisation chrétienne travaille si glorieusement à sauver en Europe, au prix de son sang. Quand notre peuple possède deux grandes lumières qui illuminent son horizon, il serait insensé de vouloir en éteindre une.....

"Le Dualisme canadien est un état de choses qu'on ne peut pas supprimer; et il a un double verbe. Si les deux éléments ethniques qui le composent ont tous les deux droit à l'existence, ils ont tous les deux droit de parler chacun sa langue. Un homme muet n'est pas un homme complet. C'est un infirme.....

"Si donc le Dualisme canadien entend bien ses intérêts nationaux, et veut s'assurer un grand avenir, il doit éviter les luttes intestines, et tous les malentendus qui peuvent maître de la différence des mentalités et des caractères. Pour cela il faut que chaque élément rende à l'autre justice égale.... Comme Canadien-français, je suis heureux de voir avec quelle générosité et quelle largeur de sentiment la Province de Québec accorde à la minorité anglaise toutes les libertés nécessaires dans l'exercice de sa religion et dans l'enseignement de ses écoles; et je me demande pourquoi la majorité anglaise des autres provinces ne rendrait pas la même justice intégrale à la minorité française."

ALLOCATION DU GOUVERNEUR GENERAL.

Son Altesse Royale le Duc de Connaught exprime son grand plaisir d'être présent à la trente-quatrième réunion de la Société Royale à laquelle il s'intéresse beaucoup. Il félicite sir A. B. Routhier de sa magnifique conférence qui est une belle étude de l'union de deux grandes races pour faire l'histoire du Canada. Nous devons comprendre cette histoire, et bien malheureux est celui qui ne sent pas vibrer en soi le sentiment patriotique à la lecture de l'histoire canadienne. Nous Anglais sommes fiers des Français qui étaient ici avant nous et tous nous devons être animés des mêmes sentiments en pensant au magnifique avenir de ce pays. Les Canadiens doivent se rappeler ce qui s'est passé sur cette terre et ils ne doivent pas oublier ce qu'ils doivent à leurs ancêtres, que ces ancêtres soient Anglais ou Français. Il se réjouit à la pensée que tout sujet britannique a compris qu'il était de son devoir de défendre le Souverain et l'Empire en une circonstance aussi solennelle. Nous n'avons qu'un objet en vue qui est de maintenir la religion, la morale et la littérature du monde civilisé. Nous ne devons pas accepter la doctrine que la force prime le droit; la liberté de conscience et le dévouement à la patrie doivent primer tout.

Louant de nouveau le travail de la société, Son Altesse exprime le vœu que la Société Royale ait avant longtemps son chez soi digne de son oeuvre.

Mgr BRUCHESI

Rappelant ce passage d'un discours où Sir Georges Etienne Cartier répondait aux partisans de la fusion des races par l'exemple de l'Angleterre, et la loi des diversités dans le monde physique, moral et politique, Mgr Bruchési dit quelle problème de races au Canada serait de solution facile si l'on suivait la politique du même homme d'état qui disait: Ma politique, c'est de respecter les droits de tous.

"Il en est, dit Mgr Bruchési, des différences ethniques comme de tant d'autres phénomènes: elles proviennent de la nature elle-même. A cause de cela, aucun pouvoir politique ne peut les faire disparaître comme aucun ne peut les créer. Elles ne dépendent pas davantage de la volonté de ceux qu'elles séparent; il a même fallu une loi positive pour permettre à l'homme né en dehors

du pays de sa race d'être considéré comme citoyen du pays, de sa naissance. On choisit son allégeance politique, on ne choisit pas sa race. On change de patrie, on ne change pas son caractère ethnique.... Dieu l'a voulu: l'être humain apporte en naissant une tournure d'esprit, une langue, des goûts intellectuels, des tendances morales qui se retrouvent chez les enfants du même sang que lui....

"Une cloison étonnante, établie par Dieu même, sépare donc les groupes ethniques. Surtout il ne faut pas que leurs membres aient le droit de supprimer les frontières politiques du pays qu'ils habitent, qu'ils puissent se rattachier, par-dessus et malgré elles, au berceau de la race? Ce serait mettre en péril le rouage politique, l'un de ceux qui contribuent davantage au bon fonctionnement de la machine humaine. La fausseté du principe des nationalités, lorsqu'on l'entend ainsi, saute aux yeux d'quiconque réfléchit. Ce principe toutefois n'est plus erroné s'il proclame seulement que les membres d'un même groupe ethnique, rassemblés sur un territoire déterminé, et unissant dans leur agglomération la force politique avec la paix nationale, peuvent aspirer à servir l'Etat tampon entre les puissances toujours prêtes à en venir aux mains. Il n'est pas faux non plus quand il affirme qu'une nationalité, à laquelle la constitution du pays dont elle fait partie assurera sa liberté, a le droit, tout en respectant et les lois communes et les autres races de ce pays, de se développer conformément à son caractère propre et à ses traditions particulières."

Puis Sa Grandeur invoque la série de nos chartes constitutionnelles et surtout le pacte fédératif qui "reconnaissait à chacune des deux races fondamentales la liberté de garder ses aspirations et de tendre à les satisfaire selon sa volonté. La protection que méritaient les Canadiens-français, minorité dans la Confédération, les minorités provinciales, de quelque race qu'elles fussent, pouvaient les réclamer également. Si elles avaient cru trouver dans l'union une moindre garantie de leurs droits naturels on acquiescent-elles consenti à s'y associer? Elles y entrèrent attirées par cette pensée qu'elles obtiendraient, de leurs nationaux constituant une majorité dans les autres provinces l'appui nécessaire contre l'oppression possible de la majorité locale. Pour attester l'influence de cette intention sur leur signature, il suffit de se rappeler le soin avec lequel les honorables A. T. Gall et Henry Pope veillèrent à faire insérer dans le pacte une clause favorable à la minorité anglo-protestante de Québec, qu'on songe encore aux instances de sir Richard Scott pour protéger la minorité catholique de l'Ontario par la reconnaissance, constitutionnelle des écoles séparées. Tous ces efforts seraient inexplicables si nos législateurs n'avaient pas eu en tête que l'égalité de droits entre Anglais et Français, entre majorités et minorités constituait la base même du pacte interprovincial."

Donc "aucun élément de la Confédération ne doit être molesté pour sa façon de rendre à Dieu le culte qui lui est dû. Cette tolérance pratique a pour conséquence la reconnaissance de l'école séparée, de l'école confessionnelle" sans laquelle le droit du père de famille de faire instruire son enfant dans la foi qu'il croit la vraie serait pratiquement impossible. On voit le danger au point de vue religieux. Et ce danger devient double lorsque le législateur, oubliant la troisième conséquence du principe proclamé par les Pères de la Confédération, empêche qu'on instruisse les enfants au moyen de leur langue maternelle.

La pédagogie, appuyée sur l'expérience des siècles, l'a affirmé de tout temps: il y a entre le langage propre à une race et la tournure de son esprit, une alliance étroite entre les mots qui lui communiquent la science et la solidité comme l'étendue de la conscience, une association nécessaire. Se servir pour la faire acquérir à l'enfant, de termes, de tours, d'images qui ne concordent pas avec la façon des sens de penser, de sentir et de s'exprimer, c'est vouloir: imprimer une photographie sur une plaque insensible, écrire des caractères avec une plume dépourvue d'encre, faire lire sans lumière un livre dans les ténèbres."

"Comme il serait facile pourtant de supprimer et même de prévenir ces conflits qui secouent périodiquement le Canada, dit Monseigneur. Il suffirait de s'en tenir, comme Cartier, au respect des droits de tous. Explicitement garantis par la lettre de la constitution ou implicitement contenus dans son esprit, ils sont intangibles. Quiconque y porte une main sacrilège s'expose non à des représailles sanglantes et immédiates, mais aux coups d'une justice imminente et supérieure, tardive parfois, mais inévitable. Pour elle, ni les majorités temporaires ne comptent ni la légalité ne prime le droit.

"Je viens, conclut Sa Grandeur, d'énoncer des idées qui ne peuvent, ce me semble, être contredites nul le part, et je suis heureux de les avoir énoncées au sein de cette Société Royale qui par son but clairement défini, ses règlements, ses traditions, je pourrais dire par son essence même, leur donne, en face du Canada tout entier, le plus éloquent des témoignages. Ce n'est pas ici qu'il a été dit et qu'il sera

(Suite à la cinquième page)

DEMAIN: Un article de M. Henri Bourassa sur le cabinet de coalition anglais.

(Suite de la première page)

dit jamais: "Que pouvons-nous gagner à maintenir deux langues?"

LES NOUVEAUX MEMBRES

Cinq ou six membres nouveaux ont été présentés, dont deux Canadiens-français, M. Eug. Rouillard de Québec, et M. Hector Garneau. Les Anglais se présentent tout seuls, pourrait-on dire. Les Canadiens-français sont présentés par un de leurs collègues. C'est M. Lemieux, secondé par M. l'abbé Camille Roy, qui a présenté M. Hector Garneau, en rappelant que celui-ci invoque un nom glorieux dans les lettres et l'histoire canadiennes, l'historien Garneau dont il a repris et considérablement annoté l'oeuvre sans en rompre l'unité.

M. l'abbé Roy a présenté M. Rouillard, dont l'éloge est, dit-il, tout entier dans les livres très précieux qu'il a ajoutés à l'histoire géographique de la province de Québec.

Si le voeu soumis par le sénateur David est approuvé, à l'avenir la présentation d'un membre devra être accompagnée d'un discours. Le but est de rendre les séances plus solennelles et d'y attirer un public plus nombreux.

Jean DUMONT.